



Probleme avec une location.

Par **gregory**, le **28/10/2009** à **12:00**

Bonjour, ma compagne et moi nous sommes installés dans notre appartement début août. 40m² avec un patio qui donne accès à la terrasse sur le toit, celle-ci protégée par un muret en brique rouge, le tout pour 700 euros de loyer sans les charges et avec 700 euros de frais d'agence. Tout allait bien jusqu'à ce que les premières pluies apparaissent. Nous nous sommes aperçus que l'eau passée à travers la terrasse pour gouter chez nous. Nous prévenons la propriétaire qui n'est pas surprise, puisque qu'elle connaît le problème, mais a honte de nous en parler à la signature du bail. Un maçon doit intervenir. Sauf qu'entre temps, la pluie ne cessant pas, c'est la barrière en brique rouge qui perd des bouts à droite à gauche, jusqu'à s'effrondrer partiellement lorsque ma fille de 6 ans a eut la mauvaise idée de s'appuyer dessus. On s'aperçoit que celle-ci a été collée à plusieurs reprises, sachant que c'est une barrière qui protège d'une chute de 2 mètres dans le vide... Je contacte la propriétaire qui ne me répond plus. Je contacte du coup l'agence qui m'a coûté 700 euros afin qu'elle se mette en relation avec la propriétaire, afin que l'on trouve une solution, et que l'on renégocie le loyer qui n'est plus justifié du coup. En guise de réponse j'ai un maçon qui débarque chez moi un dimanche matin pour prendre des mesures pour refaire entièrement la terrasse!!! durée des travaux?? plus de 3 semaines! début des travaux?? d'ici fin novembre!! en attendant je vis avec des bassines au milieu du salon, et une terrasse dangereuse!!! Que puis-je faire? Est-ce que je peux exiger une baisse de mon loyer, sachant qu'il y a eu mise en danger d'autrui (car je rappelle que la propriétaire est consciente de l'état de son appartement). Et pendant la durée des travaux? dois-je accepter sans rien dire le bruit, la poussière et la gêne qui va être occasionnée? merci de votre réponse.